



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 13 septembre 2017

De nouvelles caméras à l'abattoir d'Anderlecht

Elles contribuent à une meilleure surveillance au bénéfice du bien-être animal

A la demande de la Secrétaire d'État bruxelloise au bien-être animal Bianca Debaets, 9 nouvelles caméras viennent d'être installées à l'abattoir d'Anderlecht, et ce dans le but d'améliorer la surveillance en vue d'un meilleur respect du bien-être animal. Les images peuvent déjà être visionnées en interne et elles pourront bientôt être également contrôlées en externe par les inspecteurs de Bruxelles Environnement.

La Région bruxelloise n'a pas attendu que des sombres histoires de maltraitance animale n'éclatent dans des abattoirs en Flandre pour prendre des mesures. La Secrétaire d'État bruxelloise au Bien-être animal Bianca Debaets avait en mai dernier déjà pris les devants vis-à-vis de l'abattoir d'Anderlecht, le seul abattoir agréé en Région bruxelloise. C'est ainsi qu'à la suite de concertations menées avec la direction de l'établissement, 9 nouvelles caméras ont été installées sur le site : 4 dans les étables et 5 dans les zones d'abattage. 6 caméras étaient déjà en service, essentiellement dans les zones de chargement et de déchargement des animaux.

*« Je dois souligner la très bonne collaboration avec la direction de l'abattoir d'Anderlecht qui a très vite compris le sens même de notre démarche », précise **Bianca Debaets**. « Sans aucunement remettre en cause la qualité de leur travail, je tenais avant tout à éviter que, dans le futur, des dérapages ou des fortes négligences puissent se produire à l'encontre des animaux. Avec ce nouveau dispositif, nous disposons d'un atout supplémentaire, à côté de tous les contrôles et mesures qui existent déjà, pour garantir le meilleur bien-être animal possible. »*

Le dispositif doit encore être soumis à la Commission de la privée. Et après validation, les images, déjà utilisées en interne, pourront aussi être contrôlées en externe par les inspecteurs vétérinaires de Bruxelles Environnement. En cas d'infraction en matière de bien-être animal, sur base d'une analyse juridique, ces images pourront servir comme éléments de preuve.

*« Nous voulons donner un signal clair au public et aux autorités que pour nous le bien-être animal est vraiment très important. De la même manière, c'est aussi un signal que nous envoyons à tous ceux qui sont directement concernés par le processus d'abattage (grossistes, transporteurs, personnel interne) pour indiquer que des infractions à l'encontre du bien-être animal ne sont pas du tout tolérées par notre établissement », indique **Jan Van Assche**, vétérinaire responsable du bien-être animal à ABATTOIR.*

Porte-parole de Bianca Debaets: Pierre Migisha – pmigisha@gov.brussels 0475 720 412.